



Faut'il porter plainte après un accident de la route

Par **Eddy Donc**, le **30/11/2009** à **16:09**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route non responsable. Après expertise, mon auto a été déclarée économiquement irréparable et l'expert a fait une estimation de mon véhicule à 900€.
Je suis désolé mais avec 900 €, il est impossible de retrouver un véhicule fiable comme l'était le mien pour faire 90 km aller-retour journalier (ma voiture avait 16 ans mais était parfaitement entretenue). Je n'ai absolument pas les moyens de mettre plus pour acheter un autre véhicule. C'est un paradoxe car je ne suis pas le responsable de cet accident mais c'est pourtant moi le plus pénalisé.
On me conseille de porter plainte pour essayer de faire augmenter l'indemnisation. Est-ce que cela sert à quelque chose et est-ce que cela peut aboutir ?
Merci d'avance pour votre aide.

Par **louloute**, le **30/11/2009** à **18:38**

bonjour,

je ne pense pas que porter plainte va permettre d'avoir une indemnité + importante
En effet, votre assureur se base sur le rapport de l'expert pour votre faire une proposition d'indemnité c'est légal.

aussi, si vous contestez la valeur du véhicule contacter l'expert, si celui ci maintient adresser un dossier argumenté à votre assureur.

Conseil: regarder dans les conditions générales de votre contrat s'il n'y a pas une valeur

minimale .

En effet on peut être victime être indemnisé et se sentir lésé... c'est parfois rageant.

courage

ps: déposer plainte ne sert pas a grand chose / que sil y a un tiers pr faire un recours pr dommages et interets.